



SEPARATION ET DECLARATION IMPOTS REVENUS DEDUCTION

Par **Alain Rancon**, le **03/06/2009** à **15:30**

Je suis en instance de divorce.

Lors de l'audience de non conciliation, la juge a donné la jouissance d'une maison, d'une voiture à mon ex-épouse.

Il a aussi ordonné que je paie l'assurance de cette dite voiture.

Je paie intégralement le crédit de cette maison, ainsi que des impôts fonciers y afférents.

Ma question est la suivante : puis-je déduire de ma déclaration d'impôts 2008 le montant du crédit.

Puis je aussi déduire l'usage de la voiture et de son assurance.

Merci